

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Pouvoirs : 0

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/09/2024
Date d'affichage :
16/09/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absent-Excusé :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/09/076 : Création d'un poste non permanent de technicien territorial à temps complet pour le site nordique

Pour faire face aux contraintes hivernales du site nordique de la commune, mais également afin de promouvoir désormais comme il se doit le site et les activités qui y sont associées durant la saison estivale, il apparaît nécessaire de recruter un agent dédié, qui pourra ainsi faire le lien et le suivi des réservations et activités sur l'année.

Un test concluant a été mené la saison dernière en ouvrant un poste uniquement saisonnier, mais il s'avère que les activités d'été nécessiteraient d'avoir un agent qui puisse suivre à l'année le site et ses activités annexes d'où le souhait d'ouvrir « en test » cette année un poste non permanent qui pourrait, si l'essai est concluant en fin de période, déboucher plus tard sur l'ouverture d'un poste permanent.

Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à ouvrir le poste suivant pour le site nordique.

Grade : Technicien Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer le poste non permanent à TC dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

